

Anderlecht, 17/03/21

Chers parents,

Votre enfant a été en contact à l'école avec une personne positive au Coronavirus le 16/03/21

Ce contact est considéré comme étant **à faible risque**. Selon la procédure en vigueur actuellement, il est demandé de suivre attentivement les instructions suivantes pour suivre son état de santé et éviter la propagation du virus.

Voici les **mesures à suivre jusqu'au 30/03/21** c'est-à-dire durant les **14 jours** qui suivent le dernier contact à risque avec la personne infectée :

- **Votre enfant peut continuer à aller à l'école**, à l'accueil extrascolaire avant, après l'école et le mercredi après-midi, et à l'école des devoirs, en respectant une bonne hygiène des mains et de la respiration. (La quarantaine n'est pas nécessaire pour les contacts à faible risque qui n'ont pas de symptôme.)
- Il est toutefois recommandé de **limiter le plus possible les autres contacts sociaux**, en respectant toujours une distance d'1,5m. Les activités extra-scolaires culturelles, loisirs, académies, entraînements sportifs, mouvements de jeunesse, ainsi que les contacts avec des personnes à risque de développer des formes plus sévères de la maladie (p.ex. les grands-parents de plus de 65 ans ou les personnes porteuses de maladies chroniques) doivent être évités.
- Veillez au respect des **mesures d'hygiène** (lavage des mains plusieurs fois par jour à l'eau et au savon ; éternuer dans un mouchoir jetable, immédiatement jeté dans une poubelle fermée avec lavage des mains juste après ; ne pas partager les ustensiles pour manger et boire, ni les brosses à dents ou les essuies) et autant que possible de **dédistanciation physique** (se tenir à 1,5m des autres), éviter les contacts directs et les échanges d'objets.
- **Surveillez** chaque jour l'apparition éventuelle de tout symptôme tels que : fièvre, autres plaintes d'infection virale aiguë (toux, difficultés respiratoires, rhume, maux de gorge, fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, douleur thoracique, perte d'odorat ou de goût, diarrhée aqueuse sans cause apparente) ou aggravation de symptômes respiratoires chroniques (asthme, toux chronique, allergie). **En cas d'apparition d'un symptôme, même mineur, isolez-le à la maison (autant que possible), téléphonez à votre médecin et faites faire un test à votre enfant¹** pour déterminer s'il faut ou non une quarantaine des membres de la famille (et autres contacts proches). Informez l'équipe PSE si le résultat du test est positif. **Si deux jours avant le début des symptômes**, votre enfant a fréquenté un accueil extrascolaire organisé en dehors de l'établissement scolaire, et/ou une activité récréative, veuillez prendre contact avec le responsable des accueils/activités concernés, afin que ces derniers puissent prendre les mesures utiles pour les autres enfants.

En cas de survenue d'un autre cas positif au sein de la classe et qu'une transmission au sein de la classe est suspectée, la procédure prévoit que l'ensemble des élèves de la classe soient mis en quarantaine à la maison et soient testés. D'autres informations vous seront transmises dans ce cas.

Nous restons disponibles pour tout renseignement complémentaire.

Dr A-S. Wayembergh

Médecin scolaire

tél : 0490 477 011

mail : awayembergh@anderlecht.brussels

Mme D. Leducq

Infirmière scolaire

tél : 0498 878 118

mail : dleducq@anderlecht.brussels

¹A Bruxelles, un rendez-vous de test pour une personne symptomatique peut être pris sans prescription ou code de test sur <https://brussels.testcovid.be/> en déclarant sur l'honneur que la personne présente des symptômes susceptibles d'être liés à la Covid-19.

L'ONE est responsable de de la politique de promotion de la santé à l'école